

PRÊT À LA SASKATCHEWAN AU SUJET DE SES OBLIGATIONS À NEW-YORK

M. POWER demande:

1. Quel est le montant des prêts que le gouvernement fédéral a faits au gouvernement de la province de la Saskatchewan afin de lui permettre de faire face à ses obligations à New-York (a) durant l'année 1931, (b) durant l'année 1932?

2. Quels sont les numéros et les dates des décrets du conseil autorisant lesdits prêts, et quel est le montant autorisé par chaque décret du conseil de cette sorte?

3. Quelle somme a été remboursée sur lesdits prêts?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. (a) \$570,856; (b) \$3,464,078.12.
2. 25 novembre 1931 C.P. 2953, \$570,856; 18 février 1932, C.P. 360, \$3,464,078.12.
3. \$100,592.66.

PRÊT AU MANITOBA AU SUJET DE SES OBLIGATIONS À NEW-YORK

M. POWER demande:

1. Quel est le montant des prêts que le gouvernement fédéral a faits au gouvernement de la province du Manitoba afin de lui permettre de faire face à ses obligations à New-York (a) durant l'année 1931, (b) durant l'année 1932?

2. Quels sont les numéros et les dates des décrets du conseil autorisant lesdits prêts, et quel est le montant autorisé par chaque décret du conseil de cette sorte?

3. Quelle somme a été remboursée sur lesdits prêts?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. (a) Rien; (b) \$3,180,883.28.
2. 21 janvier 1932, C.P. 128, \$1,236,753.12; 7 décembre 1932, C.P. 2685, \$1,944,130.16.
3. \$47,567.43.

PRÊT À L'ALBERTA AU SUJET DE SES OBLIGATIONS À NEW-YORK

M. POWER demande:

1. Quel est le montant des prêts que le gouvernement fédéral a faits au gouvernement de la province de l'Alberta afin de lui permettre de faire face à ses obligations à New-York (a) durant l'année 1931, (b) durant l'année 1932?

2. Quels sont les numéros et les dates des décrets du conseil autorisant lesdits prêts, et quel est le montant autorisé par chaque décret du conseil de cette sorte?

3. Quelle somme a été remboursée sur lesdits prêts?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. (a) Rien; (b) \$3,142,586.39.
2. 4 janvier 1932, C.P. 3194, \$320,129.52; 13 janvier 1932, C.P. 75, \$2,822,456.87.
3. \$586.39.

PRÊT À LA COLOMBIE-ANGLAISE AU SUJET DE SES OBLIGATIONS À NEW-YORK

M. POWER demande:

1. Quel est le montant des prêts que le gouvernement fédéral a faits au gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise afin de lui permettre de faire face à ses obligations à New-York (a) durant l'année 1931, (b) durant l'année 1932?

2. Quels sont les numéros et les dates des décrets du conseil autorisant lesdits prêts, et quel est le montant autorisé par chaque décret du conseil de cette sorte?

3. Quelle somme a été remboursée sur lesdits prêts?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. (a) \$3,371,664.69; (b) \$1,732,500.
2. 20 novembre 1931, C.P. 2911, \$3,371,664.69; 8 décembre 1932, C.P. 2707, \$1,732,500.
3. \$3,169,915.19.

PRÊT À LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. POWER demande:

1. Quelles sommes, le cas échéant, le gouvernement fédéral a-t-il avancées au gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse (a) durant l'année 1931, (b) durant l'année 1932, pour chacune des fins suivantes:

(1) Pour payer la quote-part du coût des travaux publics autorisés, quote-part payable par la province, et pour prêter aux municipalités de l'argent avec lequel elles puissent payer la leur;

(2) Fournir des fonds pour le paiement des secours directs dans la province et les municipalités;

(3) Faire face à des obligations à New-York;

(4) Aux cultivateurs pour les semences, les achats de grains de semence compris;

(5) Pour liquider les comptes résultant des dépenses que la province et les municipalités ont effectuées pour des travaux publics autorisés;

(6) Pour les services de l'administration;

(7) Pour payer la quote-part des dépenses pour secours directs de la province et des municipalités;

(8) Pour aide financière à des villes de la province;

(9) Pour les dépenses de la province relatives aux camps?

2. Si des avances semblables ont été faites, quels sont les numéros et les dates des décrets du conseil qui les ont autorisées, et le montant autorisé par chacun de ces décrets du conseil?

3. Quelle somme a-t-on remboursée sur lesdites avances?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. (a) et (b) Nulle somme.
- 2 et 3. Réponse sur le n° 1.

PRÊT À L'ONTARIO

M. POWER demande:

1. Quelles sommes, le cas échéant, le gouvernement fédéral a-t-il avancées au gouvernement de la province d'Ontario (a) durant l'année 1931, (b) durant l'année 1932, pour chacune des fins suivantes:

(1) Pour payer la quote-part du coût des travaux publics autorisés, quote-part payable par